



## Compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2 014

---

**Présents :** BARDOU G – BEDOS D – BOUILLE A – CAZENAVE M – DESCOUENS MS – GUILHAUMON JM – MARZA I – PEREZ H – REVEL M – RONCIN D – USACHE P

**Absente représentée :** BONVALET D procuration à PEREZ H

**Absent excusée :** MATAGNE C

**Absents :** JAFFUEL C – PIOCH JL démissionnaire depuis le 08/07/2014

Secrétaire de séance : MARZA I

Monsieur le Maire propose de voter le compte-rendu du conseil municipal du 16 mai 2014.

**Vote à l'unanimité.**

Monsieur le Maire annonce au conseil la démission de Monsieur Jean-Luc Pioch de ses fonctions de conseiller municipal et de conseiller délégué. Monsieur Pioch a adressé à la mairie un courrier daté du 3 juillet 2014 en recommandé et réceptionné le 8 juillet 2014.

Monsieur le Maire a déposé une copie de ce courrier à la sous-préfecture le 9 juillet 2014, qui lui a confirmé que :

- cette démission est définitive dès sa réception par le Maire
- dans une commune de + 1000 habitants, lorsqu'un conseiller municipal démissionne, il est remplacé par le suivant non élu sur la liste (sans distinction de sexe). Madame Pascale Albouy remplacera Monsieur Jean-Luc Pioch.

### **I Création d'emplois saisonniers pour l'été 2014**

Monsieur le Maire propose la création de 11 emplois saisonniers (jeunes de 16 à 18 ans) de 20 h hebdomadaires pour une durée de 15 jours, rémunérés au smic du 23 juin 2014 au 29 août 2014.

**Vote à l'unanimité.**

Monsieur Revel précise que tout se passe bien. Les adolescents font de la peinture, les compteurs d'eau et divers travaux.

### **II Renouvellement emploi contractuel à l'accueil de la mairie et agence postale communale**

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler l'emploi contractuel à l'accueil de la mairie et l'agence postale communale, 15 h hebdomadaires rémunérées au SMIC, pour 6 mois du 1er juillet 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.

**Vote à l'unanimité.**

### **III Plan d'alignement chemin des Geissières**

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'une délibération avait été prise le 17 février 2010 pour une cession de terrain gratuite suite à l'élaboration d'un plan d'alignement chemin des Geissières pour un élargissement de voirie.

Il informe le conseil municipal que deux parcelles avaient été oubliées : la parcelle E 657 et E 658. Il propose de procéder à cette modification.

**Vote à l'unanimité.**

### **IV Désignation d'un conseiller suppléant au CLETC**

Monsieur le Maire dit au conseil que Monsieur Bedos avait été désigné délégué titulaire à la Commission Locale Chargée d'évaluer les Transferts de Charge (CLETC). La communauté des communes demande la désignation d'un suppléant. Il propose Monsieur Pierre Usache.

**Vote à l'unanimité.**

### **V Avenant au contrat " vérification des installations électriques " Q18**

Monsieur le Maire propose au conseil de signer un avenant au contrat du bureau Véritas pour la vérification des installations électriques pour le Q 18, (risques d'incendie et d'explosion avec établissement d'un compte rendu). Le montant de cette prestation est de : 97.00 € ht par compte rendu.

**Vote à l'unanimité**

### **VI Question diverse**

Rapport d'activités et CA 2013 de la Communauté de Communes *Les Avant-Monts du Centre Hérault*  
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2013 et le compte administratif 2013 de la communauté de communes *les Avant-Monts du Centre Hérault*. Monsieur le Maire dit qu'ils sont à la disposition des conseillers municipaux.

Madame Descouens demande qu'on lui envoie ce rapport par courriel.

**Vote à l'unanimité**

## **VII Informations**

### 1) Plans locaux pour la jeunesse

Monsieur Bedos dit au conseil municipal qu'il a assisté à une réunion pour la mise en place des plans locaux pour la jeunesse. Le conseil général financera cette action à hauteur de 32 000 €.

Lors de cette réunion, des échanges ont été faits avec la police municipale de Magalas et de Pouzolles. Il en ressort que les problèmes de délinquance sont présents dans toutes les communes. Des actions sont possibles pour la tranche d'âge de 11 à 13 ans, au-delà, c'est peine perdue.

### 2) Commission extra-municipale

Monsieur Bedos informe le conseil municipal qu'une première réunion avec les personnes intéressées pour participer aux commissions extra-municipales "Vie associative et festivités", "Culture et Patrimoine", "Communication" sera organisée après le 14 juillet 2014 pour expliquer leur fonctionnement.

### 3) Constitution d'une équipe de foot à Neffiès

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il a reçu des jeunes de Neffiès, qui souhaiteraient monter une équipe de foot à Neffiès. Ce projet nécessitera une remise en état du stade. Monsieur Bardou précise qu'un responsable du district est venu ce jour faire un état des lieux. Les travaux portent sur un côté de la clôture, l'élagage et le vestiaire. Le conseil sera informé de la suite donnée à ce projet.

### 4) Journée du patrimoine du 28 septembre 2014

Madame Marie-Sophie Descouens membre de la commission patrimoine dit au conseil qu'une journée du patrimoine sera organisée le dimanche 28 septembre 2014 à Neffiès.

Le programme de cette journée sera le suivant : des balades (visites des moulins), une visite de l'église, une conférence, un buffet du terroir. Des précisions seront apportées ultérieurement sur le programme de cette journée.

Monsieur Usache précise que le 28 septembre 2014 est la date des élections sénatoriales.

### 5) Pénurie de l'eau

Monsieur le Maire dit au conseil que suite à une baisse significative de la nappe souterraine, le risque de pénurie des ressources en eau ne peut être écarté. Le préfet a classé la commune en alerte niveau 2 par arrêté préfectoral n° 2014-01-1196 du 7 juillet 2014.

Monsieur Bardou précise qu'il y a eu une forte consommation d'eau en juin 2014 : de 400 à 500 m<sup>3</sup>/jour.

Monsieur le Maire propose au conseil de faire un tract pour informer la population de ce risque de pénurie et lui demander de limiter leur consommation. Ce tract sera distribué dans les boîtes aux lettres. La distribution de ce tract est approuvée par le conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19 h 20.